



AdobeStock_WDnetStudio n°170983889R

Banque de données isotopiques : un outil d'aide à la détection de falsifications

La tâche nationale sur l'« Elaboration de la banque de données isotopiques » a pour objet de réaliser annuellement des prélèvements de raisins dans les vignobles au moment des vendanges.

Ces raisins sont ensuite envoyés au Service commun des laboratoires (SCL) qui réalise leur microvinification puis une analyse permettant d'établir les caractéristiques isotopiques du vin obtenu.

Ces profils isotopiques sont enregistrés dans une banque européenne de données et destinés à servir de référence pour les analyses isotopiques des produits vitivinicoles prélevés ultérieurement au stade de la production ou de la distribution. Ces prélèvements permettent de déterminer d'éventuelles falsifications (mouillage, chaptalisation) ou tromperie sur l'origine ou le millésime des vins.

La réglementation européenne fixe un objectif de 400 prélèvements à la France. Les prélèvements sont répartis sur l'ensemble du territoire national selon la représentativité des vignobles. La charge de ces prélèvements est partagée pour moitié entre la DGCCRF et la DGDDI, chaque administration ayant un objectif de 200 prélèvements de raisins.

Les nombreux prélèvements vont permettre de détecter des fraudes sur les produits vitivinicoles

L'article 89 du règlement (UE) n° 1306/2013 prévoit la mise en place d'une banque analytique de données isotopiques afin de faciliter la détection de la fraude à partir d'échantillons prélevés par les États membres. Le règlement d'exécution (UE) n° 2018/274 fixe le nombre d'échantillons à prélever chaque année par la France à 400 (annexe III, partie II). Ces prélèvements sont réalisés conjointement par la DGCCRF et la DGDDI : chaque administration réalise au moins 200 prélèvements.

Cette TN est mise en place annuellement afin de réaliser des prélèvements de raisin dans les exploitations vitivinicoles. Ces raisins sont ensuite microvinifiés afin de constituer et consolider les données d'une banque de profils isotopiques servant de points de référence pour le contrôle des vins, notamment en ce qui concerne l'origine et le millésime.

La réalisation des prélèvements pour la DGCCRF est confiée aux Brigades d'enquêtes vins et spiritueux (BEVS) et aux directions départementales selon les cas. En 2020, 211 établissements ont été visités. 443 prélèvements ont été effectués dont 215 prélèvements de raisin, 215 prélèvements d'eau et 13 prélèvements de moût de raisin.

L'année 2020 se caractérise par une récolte abondante et de qualité. Les vendanges ont été réalisées assez en avance par rapport aux autres années, confirmant ainsi une tendance de long terme, probablement liée au changement climatique. Les points de

prélèvements sont, pour la majorité, reconduits d'une année à l'autre afin de consolider les données de la banque.

Les résultats obtenus sont conformes aux résultats attendus puisque la DGCCRF a rempli son obligation de 200 prélèvements de raisin dont un quart correspondant à des points reconduits d'une année à l'autre.

Cible	211 établissements visités 443 prélèvements effectués		Résultats
--------------	--	--	------------------